

NOTE DE SERVICE N° 2 Année scolaire 2018 - 2019
--

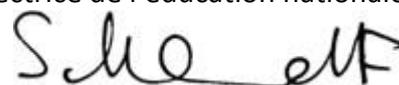
Sommaire :

1. Agenda : attention aux changements de dates.
2. Activités pédagogiques complémentaires (APC).
3. Rentrée en musique.

Les notes de service sont **obligatoirement lues et émargées** par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire, ...); elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.

NOM	EMARGEMENT	NOM	EMARGEMENT

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

1. Agenda : attention aux changements de dates !

En raison de nouvelles recommandations institutionnelles, les dates présentées dans l'agenda de la note de service n°1 sont modifiées pour certaines d'entre elles. Je vous prie de prendre bonne note des modifications suivantes :

- Formation sur les évaluations de tous les enseignants en classes de CP et de CE1 : **lundi 10 septembre à 16h30 à la salle polyvalente d'Andolsheim.**
- Réunion des enseignants ZIL : **lundi 17 septembre 2016 à 17h à l'inspection d'Andolsheim, Cité administrative, salle K, bâtiment K.**
- Réunion des directeurs et directrices d'écoles maternelles, élémentaires et primaires : **mardi 18 septembre 2018 de 17h à 19h à Volgelsheim, salle polyvalente.**
- Réunion des enseignants et des psychologues scolaires du RASED : **jeudi 20 septembre à 9h à l'inspection d'Andolsheim à la Cité administrative, salle Fraternité.**

Les réunions préparatoires aux rencontres USEP de secteur se tiendront aux jours et heures suivants :

CYCLES	DATES	LIEUX	HEURES
2	Lundi 17 septembre	Ecole de Widensolen	17 h 00
3	Lundi 10 septembre	Ecole de Widensolen	17 h 00

2. Organisation des Activités pédagogiques complémentaires

Références :

- Circulaire MEN n° 2013-017 du 6-2-2013
- Circulaire MEN n° 2013-038 du 13-3-2013
- Note de service MEN du 29 mars 2018
- Note de service n° 2018-049 du 25-4-2018 (NOR MENE1809040N) : Construire le parcours d'un lecteur autonome
- Note de service n° 2018-050 du 25-4-2018 (NOR MENE1809041N) : Enseignement de la grammaire et du vocabulaire
- Note de service n° 2018-051 du 25-4-2018 (NOR MENE1809042N) : Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques
- Note de service n° 2018-052 du 25-4-2018 (NOR MENE1809043N) : La résolution de problèmes à l'école élémentaire

Contenus des APC :

Ils sont respectueux des préconisations nationales et prennent en compte l'impulsion donnée en mathématiques dans le cadre du pilotage départemental.

- **Priorité nationale** : « A partir de la rentrée 2018, l'heure hebdomadaire d'obligation de service des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée aux activités relatives à la maîtrise du langage et la lecture. Elles prendront la forme d'ateliers ou de clubs de lecture. »

- **Spécificité départementale** : dans le cadre de l'impulsion donnée en mathématiques, prolongée cette année par le Plan Mathématiques, les APC peuvent être élargies aux activités relatives à l'enseignement de la numération, du calcul et de la résolution de problèmes.

Organisation des APC conformément aux Obligations de Service des Enseignants :

- Les APC sont proposées aux élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en sus des 24 h d'enseignement.
- Les APC s'adressent à des élèves repérés par les enseignants. Des parents peuvent demander à ce que leur enfant en profite. Dans les deux cas, une autorisation parentale est à faire signer (voir formulaire annexe).
- Le choix des périodes d'APC est laissé à l'appréciation du conseil des maîtres qui tient compte des contraintes locales.
- 36 heures sont à effectuer pour un enseignant travaillant à temps plein. L'heure hebdomadaire est fractionnable en 2 X 30 minutes par exemple.
- Décharges des directeurs d'école sur le service de 36h d'APC :
 - o Directeur de 1 à 2 classes : décharge de 6 h.
 - o Directeur de 3 à 4 classes : décharge de 18 h.
 - o Directeur de 5 classes et au-delà : décharge de 36h.
- PEMF : Possibilité d'assurer des heures APC en heures supplémentaires si déclarées en début d'année scolaire
- L'organisation des APC proposée par le conseil des maîtres est arrêtée par l'IEN de la circonscription. Elle figure dans le projet d'école et est présentée en conseil d'école.

Outils à compléter et à renvoyer à l'inspectrice de la circonscription (voir pièces jointes)

- Fiche « Organisation des APC »
- Tableau de service
- Calendrier annuel

Dans le cadre de la simplification des tâches et de la dématérialisation, une application facilitatrice est proposée aux directeurs/ trices. En complétant le tableau de service donné en annexe, l'application renseigne automatiquement le calendrier annuel et atteste le respect des obligations de service de chaque enseignant. Steve Blazek peut vous aider à maîtriser cette application très pratique.

Les documents sont à renvoyer à l'IEN pour le 12 septembre 2018 sous forme papier ou en version numérique.

3. Rentrée en musique

Je remercie les directeurs et directrices de bien vouloir renseigner en ligne et en deux minutes l'enquête qui nous permettra de faire un état des lieux rapide et efficace sur la Rentrée en Musique. .
<http://tice68.site.ac-strasbourg.fr/limesurvey/index.php/978884/lang-fr>

Je rappelle quelques recommandations concernant la rentrée en musique :

Afin de marquer le début de l'année scolaire de manière positive, le dispositif « la rentrée en musique » pourra être mis en place le lundi 3 septembre dans les écoles selon les pistes suivantes :

- au cours de la journée, apprendre un chant aux élèves (un couplet, un refrain, un canon...) et inviter les parents à venir en écouter l'interprétation à la sortie de l'école ;
- choisir un chant commun pour toute l'école ou se regrouper par cycle ou par 2 ou 3 classes ;
- reprendre une production musicale (vocale ou autre) de l'année scolaire passée (classe ou chorale de l'école) ;
- puiser dans le répertoire ARIA ou Musique Prim ;
- en maternelle, associer les parents à l'apprentissage d'une comptine au moment de l'accueil des enfants ;
- accueillir les élèves (et les parents) en proposant un moment d'échanges autour d'une écoute musicale partagée.